

# Reconnaissance et prise en charge de la fibromyalgie

## 14<sup>e</sup> législature

### Question écrite n° 22591 de M. Michel Fontaine (La Réunion - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 07/07/2016 - page 2944

M. Michel Fontaine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie.

Cette maladie provoque des douleurs musculaires et articulaires diffuses, une grande fatigue, des troubles cognitifs, du sommeil et de l'humeur.

Ce syndrome n'a pas de cause connue mais génère un handicap important pour les malades.

Si l'organisation mondiale de la santé reconnaît la fibromyalgie comme maladie à part entière, la sécurité sociale ne la prend pas en compte, au titre des affections de longue durée.

Il lui demande donc quelles mesures elle entend mettre en œuvre afin d'améliorer l'évaluation, la reconnaissance et la prise en charge de cette maladie, ainsi que l'accès aux soins pour les malades

## Réponse du Ministère des affaires sociales et de la santé

publiée dans le JO Sénat du 01/09/2016 - page 3683

Le syndrome fibromyalgique est constitué d'un ensemble de symptômes dont le principal est une douleur chronique, majorée notamment par les efforts, s'accompagnant de fatigue, de perturbations du sommeil et de troubles anxio-dépressifs. Ce syndrome n'a pas de cause connue. Le diagnostic est posé devant la persistance des symptômes et l'absence d'autre maladie identifiée, d'anomalie biologique ou radiologique. La Haute Autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte en juillet 2010. Mais il n'existe à ce jour ni de traitement spécifique, en particulier médicamenteux, ni de prise en charge bien établie du syndrome fibromyalgique. Les différents traitements visent à contrôler les symptômes et doivent être adaptés à chaque patient. Les options thérapeutiques nécessitent souvent une prise en charge pluridisciplinaire. Le ministère des affaires sociales et de la santé conscient des limites des connaissances relatives à ce syndrome, s'est saisi de ce sujet en sollicitant l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour une expertise collective en 2016. Ces travaux doivent permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques sur le syndrome fibromyalgique en incluant les données sur la prévalence, le diagnostic, la physiopathologie et la prise en charge. Ils permettront d'avoir ainsi un état des lieux des connaissances cliniques et d'identifier les stratégies, validées ou recommandées, qui permettraient de proposer un parcours de soins pour les patients atteints de fibromyalgie. Il convient en effet de disposer d'informations actualisées sur ce problème de santé. Cette expertise collective donnera notamment des pistes pour permettre une prise en charge adaptée et une meilleure prise en compte du retentissement du syndrome fibromyalgique sur la vie sociale et professionnelle des patients.